



S'INSCRIRE

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les ménages des communes de l'intercommunalité et soumis à condition pour les professionnels.

Il se fait avec une carte d'accès qui doit être présentée à chaque passage.

Pour obtenir la carte, **présentez-vous à la déchetterie** avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

S'inscrire auprès de la déchetterie au **04 90 70 08 92** en donnant, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et la liste des encombrants à débarrasser.

Les objets doivent être déposés en dehors des habitations à 8h00 le matin du jour de ramassage soit en limite de la voie publique, soit dans un lieu accessible au véhicule.

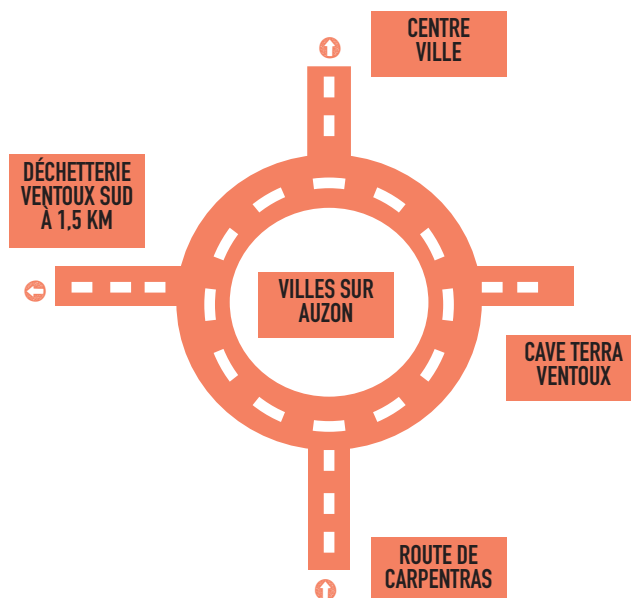
Attention les agents ne peuvent en aucun cas pénétrer dans une propriété privée.

Conditions :

- **Seuls les objets de moins de 50 kg seront collectés à raison de 6 objets maximum par famille et par collecte.**
- **Ne pas avoir de véhicule adapté aux objets volumineux**



NOUS TROUVER



OUVERTE 6J/7

- **JANVIER À JUIN ET SEPTEMBRE À DÉCEMBRE**
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 14H00 À 17H00
MERCREDI ET SAMEDI : 9H00 - 12H00 & 14H00 - 17H00
- **JUILLET & AOÛT**
LUNDI AU SAMEDI : 7H00 À 14H00
FERMÉE DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS.

RESTRICTIONS CONCERNANT LES PROFESSIONNELS

- L'accès de la déchetterie n'est pas autorisées aux professionnels le samedi.
- Le volume des dépôts est limité à 1m³ par semaine.

CCVS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VENTOUX SUD



1541 ROUTE DE LA SÔNE
84570 VILLES SUR AUZON
T. 04 90 70 08 92
ACCUEILDECHETTERIE@CCVS84.FR

CITEO
ECO TLC
L'écologie au service de la collectivité

ecreleco
L'écologie au service de la collectivité

ECO DDS
L'écologie au service de la collectivité

eco-systèmes
L'écologie au service de la collectivité

eco-mobilier
L'écologie au service de la collectivité

recylum
L'écologie au service de la collectivité

ALIAPUR
L'écologie au service de la collectivité

DÉCHETS ADMIS



ENCOMBRANTS

Encombrants : tapis, luminaires, poussettes,



DÉBLAIS / GRAVATS

Gravats : brique, béton, carrelage, pierres, rochers, vaisselle



CARTONS

Cartons : type emballages de meubles et d'électroménager



MÉTAUX

Métaux : meubles métalliques, vélos, ustensiles de cuisine en métal



DÉCHETS VERTS

Déchets verts : branches, bois d'élagage < à 30 cm de Ø, tonte, pas de souches



DÉES

Déchets d'équipements ménagers : frigo, cuisinière...



BOIS

Bois : palettes, bois de construction...



PNEUMATIQUES

Pneumatiques : seulement ceux des pneus de véhicules de tourisme et moto



BOUTEILLES DE GAZ

Bouteilles de gaz : grosse ou petite capacité



MOBILIER

Mobilier : meubles, lits, tables



BATTERIES

Batteries & piles : de véhicules de tourisme et tous types de piles



LAMPES

Lampes : lampes et néons recyclables



HUILES DE VIDANGE

Huiles de vidange : huile usagée provenant de véhicules de particulier



HUILES DE FRITURES

Huiles de friture : ne pas mélanger avec d'autres huiles



RADIOGRAPHIES

Radiographies : supports médicaux sans enveloppe et sans compte-rendus



CARTOUCHES ENCRE

Cartouches encre : imprimantes et autres



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, produits chimiques...

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

MORMOIRON

Route de Flassan



Sapeurs Pompiers



Les Ecoles



Route St Pierre de Vassols



Cave Terra Ventoux



Camping de l'Auzon



Accès réservés campeurs

Vers la poste



Quartier la Brèche



VILLES SUR AUZON

Quartier de l'Eglise



Le Stade



Camping Municipal



Déchetterie



aire extérieure

Camping Verguette



Accès réservés campeurs

MALEMORT DU COMTAT

Les Ecoles



Scs Techniques



Salle des fêtes



Camping Font Neuve



Accès réservés campeurs

Lotissement les



Jardins de Yann

MÉTHAMIS

Cimetière



Les Bastides



BLAUVAC

St Estève



Cimetière



DÉCHETS NON ACCEPTÉS



LES PNEUS DE VÉHICULES AGRICOLES, POIDS LOURDS ET VÉHICULES DU GÉNIE

La déchetterie n'est pas apte à stocker et à évacuer ce type de pneumatiques. Des filières de récupération existent

LES PLAQUES DE TOITURE EN AMIANTE/CIMENT

Pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante, la Communauté de Communes Ventoux Sud est en mesure de vous fournir une liste de prestataires privés susceptibles d'effectuer ce type d'opération.

NE SONT PAS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

les cadavres d'animaux
les épaves automobiles
les plastiques agricoles
les déchets explosifs
les extincteurs
les ordures ménagères

QUELQUES CONSEILS POUR FACILITER VOTRE VISITE

- à la maison, triez vos déchets, vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic
- bâchez votre remorque
- roulez à 5km/h dans l'enceinte de la déchetterie
- arrêtez votre moteur sur les quais
- balais & pelles sont à votre disposition pour nettoyer les quais après votre passage

Au vue des nombreuses **incivilités relatives aux dépôts sauvages** constatés sur le territoire, il est important de rappeler que conformément aux articles R63-1 et R635-8 du code pénal, les dépôts sauvages sont punis d'une **amende** pouvant aller jusqu'à 1500€.

